



CONJUGUONS NOS ÉNERGIES

**DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION  
DE FONCTIONNEMENT  
POUR L'ANNÉE 2025**

# INFORMATIONS PRATIQUES

Ce dossier fera l'objet d'une présentation auprès de la commission Vie Associative. De ce fait, un certain nombre d'éléments demandés dans le dossier sont obligatoires et leur absence bloquera irrémédiablement l'examen de votre demande de subvention.

Pour toute demande de renseignement, vous pouvez adresser un courriel au service vie associative de la mairie de LAGORD.

## Pièces à joindre avec le présent formulaire :

- **La ou les fiches spécifiques** détaillant l'objet et le budget prévisionnel de la ou des demande(s) de subvention.
- **Les derniers comptes approuvés** par :
  - o Le Président ou l'expert-comptable

**Ou**

- o Le Commissaire aux Comptes **si la demande excède 153.000 €.**

Chaque page du document comptable doit être paraphée par le Président ou le Commissaire aux Comptes.

- **Le Bilan ou Etat de Trésorerie** au 31/12/2024.
- **Le dernier rapport d'activité.** Il peut revêtir la forme de votre choix, mais il doit comporter le détail des actions menées lors de la dernière saison clôturée. Il peut s'agir du compte rendu de l'Assemblée Générale, d'un rapport moral, d'une note de synthèse rédigée par le Directeur ou le Président et doit contenir l'utilisation de la subvention versée lors du précédent exercice.
- **Les tableaux financiers synthétiques** de la Ville de LAGORD, à remplir pages 9 et 10.
- **Le budget prévisionnel**, à remplir page 10.
- **L'attestation sur l'honneur** signée par le Président de l'association ainsi que le pouvoir donné par le Président si besoin.
- **Signature par le président** du contrat d'engagement républicain.
- **La composition du bureau et/ou conseil d'administration.**
- **Un relevé d'identité bancaire ou postal** de l'association.
- **Le récépissé de déclaration de création et le dernier récépissé de modification** (s'il y a lieu) délivré en Préfecture.
- Le numéro **SIRET**.
- Le contrat d'engagement républicain signé.

# PRESENTATION DE VOTRE ASSOCIATION

Nom de votre association :

Sigle : .....

**Objet général de l'association** (correspond à l'objet indiqué dans les statuts):

**Activités principales réalisées :**

Numéro du récépissé de déclaration en Préfecture : .....

Date de la déclaration en Préfecture (merci de respecter le format suivant JJ/MM/AAAA)

- De la création de l'association : .....
- De la dernière modification (s'il y a lieu) : .....

Date de publication de la création au Journal Officiel : .....

Numéro Siret (*composé de 14 chiffres*) : .....

**Coordonnées de l'association :** *Les coordonnées ci-dessous (téléphone, e-mail) pourront être transmises aux usagers lors de demandes d'informations*

Téléphone : ..... Fax : .....

E-mail : .....

Adresse du site internet : .....

	Siège Social de l'association	Correspondance de l'association
Adresse		
CP-VILLE		

## Identification du responsable légal de l'association

Prénom : ..... NOM : .....

Fonction au sein de l'association : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

## Identification de la personne chargée du dossier de subvention

Prénom : ..... NOM : .....

Fonction au sein de l'association : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

# PRESENTATION DE VOTRE ASSOCIATION suite

## I) COMPOSITION DU BUREAU :

Dernière date d'élection du bureau : .....

	Prénom - NOM	Adresse mail	Téléphone
Président			
Secrétaire			
Trésorier			
Directeur			

Date de la dernière Assemblée Générale : .....

## II) RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET JURIDIQUES

- **Votre association dispose-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ? (Supprimer la mention inutile)**  
OUI NON

Si oui, vous préciserez le(s)quel(s) en indiquant les informations citées ci-dessous :

Type d'agrément	Attribué par	En date du	N° agrément

- **Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ? (Supprimer la mention inutile)**  
OUI NON

Si oui, date de publication au Journal Officiel : .....

- **Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ? (Supprimer la mention inutile)**  
OUI NON

## III) RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES RESSOURCES HUMAINES

- **Adhérents de l'association : (à jour de la cotisation statutaire de l'année écoulée)**

ADHERENTS	LAGORDAIS	NON LAGORDAIS
Individuels - 18 ans		
Individuels + 18 ans		
Familles		
TOTAL		

### Montant de l'adhésion :

- - 18 ans : .....€
- +18 ans : .....€
- Famille : .....€

▪ **Moyens humains de l'association :**

<b>Nombre de bénévoles</b> <i>(Personnes contribuant régulièrement à l'activité de votre association, de manière non rémunérée)</i>	<b>Nombre de salariés</b>

- Dont contrats aidés .....
- Dont nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (ETP)\* : .....
- Cumul des cinq salaires annuels bruts les plus élevés :..... euros.
- Détail des trois salaires annuels bruts les plus élevés :

1. Prénom : ..... NOM : .....

Fonction : ..... Rémunération (en euros) : .....

2. Prénom : ..... NOM : .....

Fonction : ..... Rémunération (en euros) : .....

3. Prénom : ..... NOM : .....

Fonction : ..... Rémunération (en euros) : .....

\* un salarié à temps plein représente 1 ETP, un salarié à mi-temps représente 0.5 ETP.

# RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITES DE L'ASSOCIATION

## I) DOMAINES D'ACTIVITE

Inscrivez le chiffre 1 en face de la rubrique se rapprochant le plus de votre activité principale et 2 pour votre (ou vos) activité(s) secondaire(s) le cas échéant :

- Sports
- Loisirs
- Culture
- Petite enfance (0-3 ans)
- Enfance (3-11 ans)
- Jeunesse (12-17 ans)
- Jeunesse (18-25 ans) hors vie étudiante
- Education Vie Etudiante
- Recherche, enseignement supérieur
- Emploi formation insertion
- Commerce économie artisanat
- Santé
- Social
- Environnement
- Défense des droits
- Coopération internationale
- Action humanitaire
- Architecture, urbanisme, design, logement/habitat
- Autres : précisez : .....

## II) PUBLICS CONCERNES PAR LES ACTIVITES HABITUELLES DE L'ASSOCIATION

Plusieurs choix possibles :

- Tous publics
- Familles
- Enfants de 0 à 3 ans
- Enfants de 3 à 5 ans
- Enfants de 6 à 11 ans
- Jeunes (12-17 ans)
- Autres : précisez : .....
- Jeunes (18-25 ans)
- Etudiants
- Adultes
- Personnes handicapées
- Seniors
- Personnes en difficultés sociales

## III) TERRITOIRES D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION

Les activités habituelles de votre association se déroulent dans le périmètre :

- De la région
- Du département
- De la CDA
- D'une commune : précisez : .....
- De plusieurs communes : précisez : .....
- Autre : précisez : .....

# RENSEIGNEMENTS SUR LES MISES À DISPOSITION

## I- LOCAL

- **Occupez-vous un local pour votre activité de manière permanente ?** *(Supprimer la mention inutile)*

**OUI**

**NON**

Si oui,

- En êtes-vous le propriétaire ? OUI NON
- Occupez-vous ce local à titre gratuit ? OUI NON
- Par qui est-il mis à votre disposition ? .....
- Payez-vous les fluides (eau, électricité...) de ce local ? OUI NON

Si non, les activités de votre organisme sont-elles permanentes ? OUI NON

- **Utilisez-vous un autre local ?** *(Supprimer la mention inutile)*

**OUI**

**NON**

Si oui,

- En êtes-vous le propriétaire ? OUI NON

Si vous n'êtes pas le propriétaire :

- Occupez-vous ce local à titre gratuit ? OUI NON
- Par qui est-il mis à votre disposition ? .....
- Payez-vous les fluides (eau, électricité...) de ce local ? OUI NON

Objet de son occupation (siège administratif, etc.) : .....

## II- AUTRES MISES A DISPOSITION (prêt de matériel, plantes, tables...)

- **Bénéficiez-vous d'autres mises à disposition ?** *(Supprimer la mention inutile)*

**OUI**

**NON**

Si oui, précisez la nature et l'origine de chaque aide :

---

### 1- Prêt de matériel

Vous bénéficiez de cette mise à disposition gratuitement ? OUI NON

---

### 2- Aide personnel des Services Techniques

Vous bénéficiez de cette mise à disposition gratuitement ? OUI NON

---

### 3- Prêt de salles de réunions / manifestations

Vous bénéficiez de cette mise à disposition gratuitement ? OUI NON

---

### 4- Mise à disposition de personnel

Vous bénéficiez de cette mise à disposition gratuitement ? OUI NON

---

# RENSEIGNEMENTS SUR LES SUBVENTIONS

Ce tableau concerne les subventions de fonctionnement et non celles d'investissement.

Attribuées par	Montant demandé en 2024	Montant attribué en 2023	Montant attribué en 2022
Etat			
Région			
Département			
Communauté d'Agglomération LA ROCHELLE			
Autres communes (à préciser ci-dessous)			
DRAC			
FONDS EUROPEENS			
CAF (hors prestations de services)			
Autres organismes (à préciser ci-dessous)			
CCI			

Autres partenariats (Mécénats...) : .....

# BILAN DE L'ANNEE (année N-1)

Première demande (joindre un RIB)

Renouvellement

## 1 – Renseignements administratifs et juridiques (à remplir obligatoirement)

Numéro  SIRET  RNA  Récépissé Préfecture : .....

Date de publication de la création au Journal Officiel : ...../...../.....

L'association dispose-t-elle d'un	OUI	NON	Nom et adresse
Trésorier			
Comptable			
Expert comptable			
Commissaire aux comptes			

## 2 – Renseignements concernant les ressources humaines :

Moyens humains de l'association :	NOMBRE
Bénévoles : (= personne contribuant à l'activité de l'association, de manière non rémunérée)	
Salariés :	
Salariés en équivalent TP travaillé :	

Cumul des 5 salaires annuels bruts les plus élevés (Préciser en temps de travail complet) .....€

## 3 – Renseignements concernant les adhérents :

ADHERENTS	LAGORDAIS	NON LAGORDAIS
Individuels - 18 ans		
Individuels + 18 ans		
Familles		
TOTAL		

### Montant de la cotisation (adhésion) :

- - 18 ans : .....€
- +18 ans : .....€
- Famille : .....€

### Pour les associations sportives :

Niveau de division : .....

Classement : .....

Informations diverses : .....

# BILAN DE L'ANNEE (année N-1) suite

## COMPTE D'EXPLOITATION (année N-1)

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
60 - Achats		70 - vente de produits finis, marchandises, prestations de services	
61 - Services extérieurs		74 - Subventions d'exploitation	
62 - Autres services extérieurs		* Etat ( <i>préciser</i> )	
63 - Impôts et taxes		* Région/Département ( <i>préciser</i> )	
64 - Charges du personnel		* Commune	
65 - Autres charges de gestion courante		* Autres - ( <i>préciser</i> )	
66 - Charges exceptionnelles		75 - Autres produits de gestion courante	
67 - Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68 - Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	

### BUDGET PREVISIONNEL

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
60 - Achats		70 - vente de produits finis, marchandises, prestations de services	
61 - Services extérieurs		74 - Subventions d'exploitation	
62 - Autres services extérieurs		* Etat ( <i>préciser</i> )	
63 - Impôts et taxes		* Région/Département ( <i>préciser</i> )	
64 - Charges du personnel		* Commune : <i>Montant de subvention sollicité</i>	
65 - Autres charges de gestion courante		* Autres - ( <i>préciser</i> )	
66 - Charges exceptionnelles		75 - Autres produits de gestion courante	
67 - Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68 - Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	

**Observations :** .....

.....

.....

.....

.....

.....



# ATTESTATION

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) .....

représentant(e) légal(e) de l'association .....

*Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci.*

## déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)

Inférieur ou égal à 500 000 €

Supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de :

€ au titre de l'année ou exercice

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le

à

Signature

## Informations annexes

**Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.**

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de minimis", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

# **CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS ET FONDACTIONS BÉNÉFICIAIRE DE SUBVENTIONS PUBLIQUES OU D'UN AGRÉMENT DE L'ÉTAT**

Annexé au décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et des fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

À cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'État. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

## **ENGAGEMENT N ° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE**

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

## **ENGAGEMENT N ° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE**

L'association ou la fondation s'engage à respecter et à protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

## **ENGAGEMENT N ° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION**

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

## **ENGAGEMENT N ° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION**

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

## ENGAGEMENT N ° 5 : FRATERNITÉ ET PRÉVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

## ENGAGEMENT N ° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et les règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

## ENGAGEMENT N ° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national et la devise de la République.

---

Je soussigné (*Prénom, NOM, qualité, organisme*.....),  
déclare souscrire le présent contrat d'engagement républicain.

Fait à....., le.....

*Signature*